


D : Maintien d'une agriculture littorale compatible avec les directives « Habitats » et « Oiseaux »

FICHE ACTION D	L'activité agricole	
PRIORITE ***	<p>◆ PERIMETRE CONCERNE Ensemble du périmètre NATURA 2000 où des parcelles agricoles sont présentes</p> <p>◆ STATUT Site classé, Site inscrit, ZNIEFF de type I et II, Application de la Loi Littoral dans les POS : zonage NDs et NDm, Périmètre de servitude militaire, ZPS et ZICO Rade Lorient</p> <p>◆ PROPRIETAIRES Tout propriétaire dont périmètre d'intervention CEL</p>	<p>◆ PERIMETRE CONCERNE :</p> 
<p><u>COMMUNES CONCERNEES :</u> Riantec, Plouhinec, Locmiquélic</p> <p><u>COUT TOTAL ESTIME</u> Coût inclus dans les Fiches action NATURA 2000 A3-2, A3-3, A4-1 et C1</p> <p><u>MAITRE D'OUVRAGE</u> Syndicat Mixte Grand Site</p> <p><u>MAITRE D'ŒUVRE</u> Prestataires de services</p> <p><u>PARTENAIRES TECHNIQUES</u> Chambre d'agriculture, DDAF, Station horticole de Kerplouz, Universités, Associations, CEVA, Agriculteurs, Gardes du littoral, ONCFS</p> <p><u>PARTENAIRES FINANCIERS</u> Département, Région, Europe, Etat</p> <p><u>REFERENCES FICHES</u> <u>ZPS/ZSC :</u> A3-2, A3-3, et C1</p>	<p>◆ ESPECES D'OISEAUX D'INTERET PATRIMONIAL : Oedicnème criard, Gravelot à collier interrompu, fauvette paludicole, Butor étoilé, Gorge bleue à miroir...</p> <p>◆ HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Végétation annuelle des laisses de mer 1210 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques 1230 - Dunes mobiles embryonnaires 2110 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches) 2120 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée* (dunes grises) 2130* - Dépressions humides intradunales 2190 dont Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae. <p>◆ ESPECES VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liparis de loesel (<i>Liparis loeselii</i>) - Spiranthe d'été (<i>Spiranthes aestivalis</i>). <p>◆ ESPECES VEGETALES D'INTERET PATRIMONIAL : Oeillet des dunes, Panicaut maritime, Ophioglosse vulgaire...</p>	

◆ **ETAT ACTUEL**

La description ci-dessous s'entend au sein du périmètre NATURA 2000 du site « Massif dunaire Gâvres Quiberon et Zones Humides associées ».

Sur la **Commune de Plouhinec** 19 agriculteurs sont concernés.

→ **TYPES D'EXPLOITATION :** Maraîchage.

→ **PRELEVEMENTS DE SABLE :** Des prélèvements existent dans la dune : par des particuliers, par des entreprises, par des agriculteurs... Certains de ces prélèvements ont lieu dans la carrière de sable (carrière existante mais non autorisée). 20 – 25 m³/an de sable serait nécessaire pour les agriculteurs.

→ **RAMASSAGE DU GOEMON :** Le ramassage du goémon est pratiqué par certains agriculteurs mais parfois il y a trop de macro déchets dans le goémon pour l'épandre ensuite sur les champs. Sur Plouhinec, l'accès à la côte pour le ramassage du goémon se fait à travers le massif dunaire (nombreux chemins existants).

→ **RETENUES D'EAU :** Demande des agriculteurs : pouvoir avoir plus de réserves en eau

- Présence de retenues d'eau à proximité ou sur les zones humides (Len Vraz, Magouëro...)
- Nécessité de retenues d'eau pour l'activité agricole
- Présence de retenues d'eau au nord des étangs de Kervran Kerzine
- Problèmes au sud des étangs : parcelles inondées l'hiver, trop sèches en été

→ **UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES :** La culture maraîchère requiert l'utilisation de traitements phytosanitaires importants.

- Certaines exploitations sont en agriculture biologique
- Adhésion à l'association des Maraîchers du Morbihan : conseils quant à la fertilisation...

Sur la **Commune de Locmiquélic**, un agriculteur exploite les terrains à proximité et dans le périmètre du site Natura 2000 pour du pâturage bovin essentiellement.

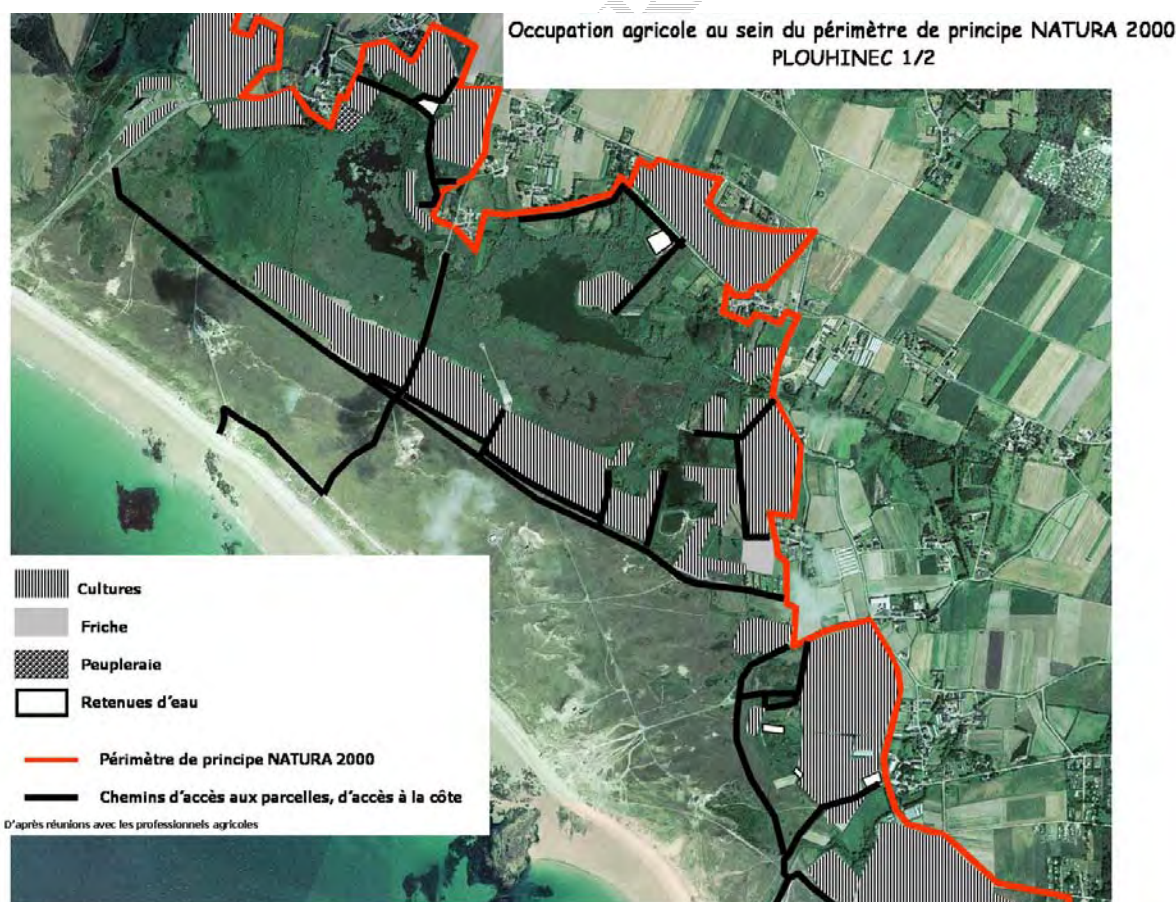
◆ **PRINCIPAUX USAGES ACTUELS ET IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS**

Nature		Défavorable
Prélèvements de sable	Pratique ancestrale très ancrée dans les mœurs	- Circulation en véhicules sur la dune : érosion - Destabilisation de la dune sur les zones de prélèvements : disparition du couvert végétal, création de zones sensibles à l'érosion
Pâturage	Favorable à l'avifaune sur les prairies périphériques des marais	
Circulation sur le massif dunaire		Disparition du couvert végétal : érosion
Prélèvements d'eau		Impacts réels non connus actuellement
Utilisation de produits phytosanitaires		Impacts réels non connus actuellement

◆ **ACTIONS A MENER**

Sur Plouhinec :

⇒ **Définition d'itinéraires sur la dune : respect de ces cheminements : Recensement des chemins d'accès aux parcelles** (Cf. cartes ci-dessous). Pour chaque parcelle, il y a un accès qui doit être conservé. Les chemins mentionnés sur la carte ci-dessous sont les chemins utilisés et à conforter.



L'accès à la côte pour le ramassage du goémon se fait par la cale du parking de Kervégan et la cale du parking du Magouëro (hors ZPS Rade de Lorient). Il n'existe pas d'autres chemins recensés donc utilisables, perpendiculairement à la côte (entre les dernières parcelles agricoles les plus au sud et la plage)

⇒ **Gestion des prélèvements de sable**

◆ Fermeture définitive de la carrière : mise en place d'une barrière, arrêté municipal réaffirmant carrière non autorisée, panneau informant l'interdiction de prélever du sable, surveillance par la garde du littoral et les gardes de l'ONCFS.

◆ Prélèvements annuels autorisés de sable à la barre d'Etel par la Commune de Plouhinec (sable destiné aux plages en bord de rivière d'Etel) : le prélèvement d'une quantité plus importante permettrait de pallier les besoins en sable. Une autorisation par le Conseil Général est nécessaire si le sable est remis sur un site.

→ Définition d'une aire de stockage de ce sable prélevé (évacuation du sel nécessaire : action de la pluie), gestion de ce stock,

→ Informations dans le bulletin municipal du lieu et date de prélèvement (population locale, agriculteurs, commune...),

→ Affichage en mairie par exemple des jours (horaires) et lieu de dépôt et donc de prélèvement autorisé. Retrait en mairie d'un bon permettant d'aller chercher du sable,

→ Définir qui peut venir prélever du sable.

⇒ **Valorisation du goémon**

Un ramassage manuel des macro déchets permettrait de nettoyer le goémon et d'en faire donc un produit utilisable par les maraîchers locaux (demande)

Grâce à un appui de l'Agence de l'eau, de l'ADEME, du Conseil Régional une étude sur la collecte et la valorisation de ces algues pourrait être lancée. L'approche se ferait selon 3 axes :

- Bilan détaillé de la situation actuelle : caractérisation des algues, modalités de gestion actuelles,
- Inventaire et présentation des expériences de valorisation existantes, synthétisant les travaux menés depuis les années 80,
- Propositions à l'échelle du Grand Site, basées sur **une étude technico économique** du compostage des algues en mélange avec des déchets verts, des boues de station d'épuration ou des fumiers.

Structures pouvant être associées à ce projet de valorisation des algues

- Usine d'incinération de Plouharnel : Un cylindre de compostage est présent sur le site,
- CEVA (Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues) : peut conseiller les collectivités locales pour développer le compost d'algues et effectuer un épandage agricole dans les communes à forte activité légumière et maraîchère. Voir avec la Chambre d'Agriculture pour engager une démarche de sensibilisation des agriculteurs,
- Station horticole expérimentale de Kerplouz,
- Possibilité de mettre en place des expérimentations de compostage d'algues et déchets verts selon diverses proportions avec résultats des teneurs en éléments minéraux, facilité d'épandage du produit...

⇒ **Prélèvements d'eau** : Réalisation d'une étude hydraulique sur les étangs de Kervran Kerzine et autres zones humides arrières-littorales de Plouhinec (à l'échelle du bassin versant). Etude de la qualité des eaux. (Cf. fiche action A4-1 Etangs de Kervran-Kerzine/Plouhinec) pour déterminer précisément s'il y a un problème d'arrivées d'eau et de qualité des eaux, déterminer les causes, trouver des solutions. Prendre en compte dans cette étude hydraulique l'activité agricole.

Sur l'ensemble du site :

⇒ **Utilisation de produits phytosanitaires** : Etude à mener en lien avec la chambre d'agriculture afin de déterminer s'il existe des pollutions diffuses des zones humides, liées à l'utilisation de produits phytosanitaires. Etude à mener en intégrant également l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers, les communes...

⇒ **Pâturage, fauche** : la préservation des habitats favorables à l'avifaune implique le maintien de prairies permanentes et de bocage à proximité des zones humides. La gestion de ses prairies peut être réalisée par des agriculteurs selon un cahier des charges favorable à l'avifaune (chargement, période de pâturage et/ou de fauche, girobroyage avec exportation (restauration de milieux en fourrés à ronces...)).

⇒ **Mise en place de Contrats NATURA 2000 et de mesures agro-environnementales** : certaines des actions de gestion précédentes pourront être financées dans le cadre de Natura 2000. Une information des agriculteurs et réflexion seront à mener.

◆ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

	N	N+1	N +2	N+3	N+4	N+5
Respect du plan de circulation et des accès à la côte	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion des stocks de sable	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Etude sur la valorisation du goémon				✓	✓	
Etude sur le fonctionnement hydraulique des étangs de Kervran Kerzine et autres zones humides arrières-dunaires		✓	✓	✓		
Etude sur l'utilisation de produits phytosanitaires			✓	✓		
Mise en place de mesures agro-environnementales ou de contrat Natura 2000		✓	✓	✓	✓	✓

◆ **ESTIMATION ANNUELLE DU MONTANT DES ACTIONS PREVUES**

	N	N+1	N +2	N+3	N+4	N+5
Respect du plan de circulation et des accès à la côte	Pas de coût					
Gestion des stocks de sable	Cf. fiche action A3-3					
Etude sur la valorisation du goémon	Cf. fiche action C1					
Etude sur le fonctionnement hydraulique des étangs de Kervran Kerzine et autres zones humides arrières-dunaires	Cf. fiche action A4-1 Plouhinec					
Etude sur l'utilisation de produits phytosanitaires	En lien avec la Chambre d'agriculture					
Mise en place de de mesures agro-environnementales ou de contrat Natura 2000						

◆ **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION**

- Respect des cheminements (plan de circulation et itinéraires équestres),
- Nombre de prélèvements sauvages de sable,
- Surfaces pâturées,
- Nombre de mesures agro-environnementales contractualisées, de contrat Natura 2000.